



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 juin 2007

CS – 3.08

Participation 2007 au Comité des Œuvres Sociales

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Une participation est versée annuellement au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Belfort.

Cette participation est calculée sur la base de 2% du montant des traitements versés au titre de l'année n – 1.

Ainsi, au titre de l'année 2007, le montant de la subvention s'élève à 18 702 €.

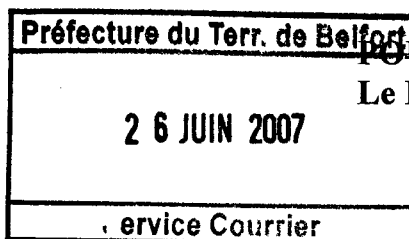
Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget 2007.

Le Comité Syndical à l'**UNANIMITE** :

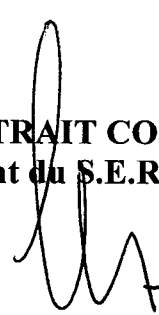
- **AUTORISE** le versement d'une participation de 18 702 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de BELFORT, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Belfort, de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et des collectivités adhérentes, au titre de l'année 2007.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 26 JUIN 2007, conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le 26 JUIN 2007



**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**


Emile GEHANT